

Image not found or type unknown



Imposition sur valeurs mobilières

Par **John138**, le **10/04/2018 à 21:37**

Bonjour, rnrnJ'essaye de remplir ma déclaration fiscal, mais je ne m'en sors pas du tout. rnrnJ'ai un compte titres à l'étranger où je fais souvent des opérations sur titres, actions, options et contrat à termes (futures). rnrnJe sais que je suis supposer déclarer mes plus/moins values sur mes cessions d'actions. Maintenant je me pose la question si je dois aussi déclarer mes gains/pertes sur mes opérations sur options et contrat à termes. rnrnEst-ce que quelqu'un à de l'expérience avec ce genre de produits? rnTous conseil et la bienvenue. rnrnBien à vous. rnrnJohn138[smile4]

Par **Visiteur**, le **10/04/2018 à 22:42**

Bjr,rnOui vos PV sont imposables, à un taux différent selon qu'il s'agit d'opérations occasionnelles nous habituelles.rnImposition au barème de l'impôt + csg.